



ATELIER SUR LES MECANISMES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES -CADHP-

Rapport



Douala, 30 Aout 2019-salle des conférences du MINADER

1- Introduction

L'atelier commence avec une heure de retard due à l'arrivée tardive de l'ensemble des participants.

L'atelier s'ouvre finalement par la présentation des participants, puis la présentation du projet, par Paul- Joel KAMTCHANG (ADISI-CAMEROUN) sur les articulations suivantes :

- *La présentation du projet*
- *Le contexte*
- *Les objectifs*
- *Les résultats attendus*

Juste Après lui à 10h 24, Maximilienne NGO MBE, observatrice de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et directrice exécutive du REDHAC prend la parole pour la deuxième articulation de l'atelier : il s'agit de présenter la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Elle revient sur les grandes lignes du sujet :

- ❖ *Naissance historique*
- ❖ *Évolution*
- ❖ *Rôles*
- ❖ *Pays membres*
- ❖ *Echanges*



1: Maxmilienne Ngo Mbe en pleins enseignements

La présentation s'est déroulée sur un format d'interactivité. A chaque fois qu'un participant veut poser une question, faire un commentaire ou soulever un point incompréhensible, la parole lui est donnée sans protocole. D'ailleurs, les participants réagissent énormément sur les questions abordées. Plusieurs d'entre eux, notamment les journalistes semblent découvrir beaucoup d'éléments tandis que chez les juristes et étudiants en droit, La CADHP semble être mieux connue.

D'ailleurs plusieurs d'entre eux à l'instar de Me Alice KOM, Samuel TANG et Fabiola NDEUKO permettent même aux autres de mieux cerner la notion par leurs nombreuses contributions. À ce niveau de l'atelier, Maximilienne NGO MBE recommande aux participants de se documenter sur les différentes chartes de l'Union africaine pour une excellente maîtrise du fonctionnement de ses commissions.



2: Mongwat Ahidjo dans des explications



3: Les participants en pleine écoute

S'en suit la troisième articulation de l'atelier toujours présentée par l'observatrice de la CADHP et directrice exécutive du REDHAC. Il s'agit en effet, des mécanismes de saisine de la commission. Les intervenants sont édifiés sur :

- *Qui peut saisir la commission*
- *Comment la saisir*
- *Devenir membre observateur*
- *Quelques cas de figures*

Les mécanismes et rapporteurs spéciaux leurs sont énumérés. On retient également que la commission n'est pas suffisamment saisie par les pays de l'Afrique centrale. 90% des résultats rendus portent sur des cas des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les journalistes présents en salle soulèvent les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions à avoir des précisions sur le fonctionnement de la CADHP et questionnent les moyens en sa possession, susceptibles de faire pression sur les États membres. Quelques États connus pour leur refus d'application des résolutions prises par la commission sont énumérés. Il s'agit de l'Égypte, le Rwanda, la Guinée équatoriale, le Tchad, le Cameroun. Sous

L'étudiante en droit Fabiola NDEUKOU, quant à elle, soulignera les manquements et difficultés de la commission sur les points suivants :

- ✓ *Diversité culturelle*
- ✓ *Rapports tendus avec quelques Etats membres*
- ✓ *Les frustrations liées à l'arrogance de certains États*
- ✓ *Les difficultés de financement*
- ✓ *L'insuffisance des membres et la petitesse des mandats.*

Après la pause déjeuner, vient le moment pour Philippe NANGA, l'éducateur aux droits de l'homme et coordonnateur de l'ONG « Un Monde Avenir » d'entretenir les participants sur le cas pratique.



4: Echanges avec les participants

Les participants se livrent à un jeu de questions-réponses sur la définition véritable de l'expression : « *liberté d'expression* » c'est chacun qui y va de sa perception, et au terme, on retient que la liberté d'expression inclue la liberté d'informer qui elle :

- ✓ *Contribue à améliorer la qualité de la gouvernance en garantissant que les personnes honnêtes et compétentes administrent l'Etat*
- ✓ *Permet aux citoyens de rendre visible leur préoccupation et d'exprimer leur point de vue sans crainte.*
- ✓ *Bénéficie d'une large protection législative et institutionnelle tant au niveau national qu'international.*

Ensuite s'en suivra l'énoncé de Phillippe au terme duquel, on conclura qu'il y a effectivement violation de la liberté d'expression au Cameroun. Les cas de journalistes, et hommes politiques sont évoqués pour exemple

2- Travaux de groupe

Cette 3^{ème} articulation a été consacrée aux travaux de groupe. Trois groupes sont formés, il est question d'identifier les cas de violation récurrentes et proposer des approches de saisine de la **CADHP**.

Après une quarantaine de minutes de travaux de groupe, ceux-ci seront restitués en salle par les rapporteurs des différents groupes. Un ensemble de résolutions et recommandations seront adoptées à cet effet.



5: Une vue des travaux de groupes



6: Travaux de groupe

Ci-dessous le tableau récapitulatif

GROUPE	MEMBRES	CAS DE VIOLATION	MODE DE SAISINE DE LA CADHP
1	-Hilaire HAMEKOUE -Landry BANKOUE -Donald Brice KAMGANG -Samuel TANG -Me Janvier NGALLE -Théodore TCHOPA -Jeanne NGAMOU	-Violation de la liberté de réunion et d'association -Détenue arbitraire et torturé -Droit à un procès équitable	-Respecter ou s'approprier le cadre législatif et réglementaire en vigueur -Documentation des faits (réunir les preuves) -Saisir les juridictions internes -Epuiser les voies de recours -S'entourer d'avocats ou d'autres experts outillés sur la question.
2	-Ahmadou MONGWAT -Marie Louise MANGUE -Joséphine SOUEGUEM -Amélie LOSSENDGE -Christelle DJUFFO -Aïchatou MAKOUET	-Jugement des civils au tribunal militaire -Refus systématique de manifestation publiques de l'opposition politique -Prorogation illimitée et sans jugement des gardes à vue -Intimidations et restrictions des libertés des journalistes.	-Vulgarisations des mécanismes de fonctionnement des institutions de l'UA et s'approprier des mécanismes de saisine. -Multiplier les plaidoyers et lobbying auprès de l'UA pour contraindre le gouvernement à respecter les lois et conventions qu'il a lui-même ratifié de façon libre.
3	-Edmond KAMGUIA -Nathalie FOKO -Fabiola WONGA NDEUKO - Nestor NJAMEN Giwadys Brillaline DJAPA	-Atteinte à la liberté de manifester - Liberté de réunion - Liberté d'aller et de venir -Liberté de communication - Liberté syndicale - Droit de grève	-Formation aux instruments et mécanismes de saisine de la CADHP -Identification des cas de violations -Documenter les cas par des éléments de preuve -Mobilisation des acteurs œuvrant dans le domaine en vue de préparer une communication -Se faire accompagner par des experts juristes afin de garantir la recevabilité de la communication. -Rédiger la communication et l'envoyer par email ou la déposer directement au siège de la commission à Banjul.

3- Recommandations

- 1- Inciter les associations et autres ONG à acquérir le statut d'observateurs au sein de la CADHP ;
- 2- Inciter le citoyen lambda à dénoncer les cas de violations et d'abus auprès de la commission ;

- 3- Initier le citoyen aux mécanismes de saisine de la commission ;
- 4- Dénoncer soi-même avec des preuves tangibles, les cas d'abus et de violations observés sur le triangle national à la commission afin de limiter leur récurrence ;
- 5- Multiplier des ateliers de ce type, dans le but d'édifier le plus de personnes possibles sur le rôle des différentes commissions de l'union Africaine ainsi que leur mécanisme de saisine ;
- 6- Améliorer (pour les journalistes) le traitement des informations sur la CADHP en se servant des notions apprises au cours de cet atelier ;
- 7- Partager avec son entourage l'essentiel de ce qui a été appris ce jour ;
- 8- Lancer un appel aux organisations de la société civile du Cameroun afin de constituer des dossiers pour le statut d'observateur ;
- 9- Elargir cette formation aux autres parties du pays.



7: Vue d'un angle de la salle

Annexe :



**ATELIER DE FORMATION SUR LES MECANISMES DE LA COMMISSION AFRICAINE
DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

Liste de présence

Salle des conférences du MINADER, Bonanjo 304

2019

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	CONTACTS (Tel + Mail)	SIGNA	RES
01	DJUFFO Chryabelle	REP sans Frontières	691 39 37 16 nadyr@duca.beurc.prc nadyr@duca.beurc.prc		
02	DIAPA GLWANS	CNDHL/ARL	695 13 99 34		
03	Hilaire Hamkrouf	SNTE	699 73 02 84 tombelekun@snnt.com		
04	LOSSENDE ENGOHE AMELIE	CSTC	699 94 77 78 amelie@losa.com aliger@group.com		

8: Liste de présence 1

05	NDENMERO BANKOUÉ Landry	APDA	670482296 690928111 Cameroon_apda@yahoo.com		
06	Harris Larry	L'ambassade des États Unis	HarrisL@state.gov		-
07	Sargus Kotou	US Embassy Ya	KotouS@state.gov 694294395		-
08	Marie Louise MAMGUE	ADRISI Cameroun	Kimmasieus & Yolues Jr. 647498389		25
09	WONGA NDEUKO FABOLA BACHELLE	WONGA Cameroon	folistepapa@msu@gmail.com 655569339		3
10	Alice Nkon	Avocats	699903190		-
11	Nathalie Foko	WIP Cameroon	699867386 natfukom@gmail.com		-
12	Théodore TCHOPRA	Journaliste Le Jour	699593859		-

9: Liste de présence 2

13	MONGWAT Amadou Kuisjo	UDC / ERAE	691 6043 22 mongwat60@yahoo.fr		
14	NGAMBU NISSO JEANNE N'ARE	Expanding Horizons	691 46 1966 ngamoujeanneda re@yahoo.fr		
15	Serge ESPOIR ZACOSTA	FURS	Smalomba@russon.org sergeespoir.77@gmail.com		
16	PAKOUË MICHÉTOU	ONG / Fonds Avenir	paichia.marchant@gmail.com		
17	NORBERT LEMBRANU UVE	Chaf d'Intégrité	NOULELE@ GMAIL.COM		
18	Edmond RAN Guit	GRUPPELANNOUVE EXPANSION	699905025 edmon_k06@yahoo.fr		
19	Amadou Briele KAMGANG	EDUVOX TV	698 7942 61 abkdomald@gmail.com		2
20	NEUNGANI TATHIENAN Vincent Serge	Arcead	699 94 20 74 ntaunqini_2007@yahoo.fr		

10: Liste de présence 3

30	Haurkua christelle	Adlexi - Cameroun	655 88 6751 Christe.haurkua@gmail.com	
31	Paul-Jérôme Koum Koum	Adlexi - Cameroun	698524132 Paul.Jerome.koum@gmail.com	
32	NSOUNKI NGEN HILLARY VALEBE	ADLEXI - CAMEROUN	673624996 ngounki.hillary@gmail.com	
33	NGAKO DJIAHA Catherine la Postolone	Toungelala	677 498 387 katherine.d@gmail.com	

11: Liste de présence 4

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

12: Liste de présence 5

Rapporteur

NGAKO DJIAHA Catherine

Journaliste à Equinoxe TV

12: Liste de présence 5

Titre sur les mécanismes des Droits de l'Homme et des peuples